

à être vivement réprimées, l'autorité du roi de France allant chaque jour en s'affermissant. Charles VII, en constituant une armée régulière, faisait entrer les soldats et capitaines de ces bandes indisciplinées dans les compagnies permanentes des gens d'armes, belle organisation qui fut une des bases sur lesquelles s'élevèrent les armées modernes (48).

Nous croyons que l'abbé du Terrail sut mettre à l'abri des assauts des Ecorcheurs sa forteresse de Chazay, car rien dans les chartes de cette époque ne nous fait supposer ni que Chazay ait été pris, ni que l'on ait dû payer rançon.

Pendant l'inventaire des pièces de l'abbaye d'Ainay fait mention d'un acte par lequel les officiers de Chazay eurent à produire, en 1444, une défense de leur conduite pendant les guerres. Serait-ce pour n'avoir pas su mettre notre ville à l'abri des attaques des Ecorcheurs? Cette pièce, comme tant d'autres, a été enlevée des Archives d'Ainay (49).

Mais ce qui nous fait croire que le trésor de l'abbaye n'avait pas été mis à contribution, c'est l'achat que fit, en l'année 1446, l'abbé Antoine à noble et puissant homme Gallias de Chiel, seigneur de Beaulieu, de divers servis et d'un pré important au territoire de Chazay (50).

Nous croyons plutôt que ce fut le château de Beaulieu qui fut pillé et rançonné par les Ecorcheurs, vu la détresse où se trouve son possesseur.

L. PAGANI.

(A suivre.)

(48) P. Canat de Chizy. *Les Ecorcheurs*, p. 140.

(49) Arch. du Rhône. Ainay. H. 4280, fol. 42.

(50) Arch. du Rhône. Ainay. 2^e arm., vol. 46, charte 3.